



Communiqué

Réussir la décarbonation du bâtiment : la réforme des aides à la rénovation doit privilégier les travaux les plus efficaces et pérennes

PARIS, 3 octobre 2023 – A l'occasion d'une table ronde organisée sur la thématique de la réforme des aides à la rénovation énergétique, en présence de parlementaires et experts du secteur du bâtimentⁱ, le Syndicat national des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (le FILMM) appelle le Gouvernement à inverser la logique actuelle de subvention de remplacement d'équipements de chauffage, pour privilégier les rénovations globales et performantes.

→ **Le constat : le changement d'équipements de chauffage est au centre de la politique de rénovation énergétique**

Le Gouvernement a annoncé une refonte du dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov', qui sera porté de 2,4 Mds€ en 2023 à 4 Mds€ en 2024. La nouvelle architecture, effective à compter du 1er janvier 2024, sera constituée de deux piliers : un pilier « performance », visant à accélérer les rénovations globales et performantes, et un pilier « efficacité » principalement ciblé sur le changement des équipements de chauffage.

En l'état, la réforme annoncée ne permettra pas de sortir de la logique de soutien aux monogestes, où les aides sont massivement mobilisées pour changer le système de chauffage (70% des aides en 2022, contre 21% pour l'isolation thermique). Selon la trajectoire de montée en charge progressive des rénovations jusqu'en 2030, le pilier « efficacité » devrait encore représenter 70% des rénovations aidées en 2024 et en 2025, si on n'infléchit pas le dispositif.

La ventilation entre les deux piliers est donc primordiale, afin de flécher les financements vers les travaux les plus performants.

→ **L'urgence : rééquilibrer les aides en faveur de l'isolation thermique pour décarboner le bâtiment, lutter contre les passoires thermiques et renforcer durablement notre souveraineté énergétique**

Une politique de rénovation énergétique efficace passe d'abord par l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, qui est le geste le plus efficace pour réduire l'énergie consommée, diminuer les factures énergétiques et améliorer le confort dans les logements. Le remplacement d'une chaudière individuelle au gaz ou fioul par une pompe à chaleur n'empêche pas le bâtiment d'être une passoire thermique. Le changement des équipements ne doit intervenir que sur des bâtiments déjà isolés, au risque de générer une augmentation importante des consommations et factures d'électricité, et de la pointe électrique.

« *Aujourd'hui, les aides sont décorrélées du parcours de rénovation optimum et ne permettent pas d'encourager les travaux les plus performants. Pourtant, nous le savons, l'isolation thermique des bâtiments reste le bouclier le plus efficace sur les plans énergétique et budgétaire* », explique Elisabeth Bardet, Présidente du FILMM.

La filière alerte le Gouvernement sur l'urgence d'opérer une refonte des aides cohérente avec les objectifs en matière de décarbonation, et sur la nécessité de segmenter l'enveloppe MaPrimeRénov' allouée entre les piliers « efficacité » et « performance », de manière à sécuriser un fléchage des financements vers les travaux qui sécurisent en plus les factures des consommateurs.

Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69
www.filmm.fr • lainesminerales@wanadoo.fr

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z



Concernant les travaux éligibles au sein du pilier « performance », la filière propose de réintégrer l'isolation des combles perdus. Actuellement absent des dispositifs d'aide, ce geste d'isolation est pourtant le plus efficace en termes de gain énergétique puisqu'il est responsable de près de 30% des déperditions thermiques.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, la filière appelle le Gouvernement à instaurer une avance à 100% pour les ménages les plus modestes, avec un reste à charge minimal pour les travaux de rénovation engagés.

« *En France, 7,2 millions de logements sont qualifiés de passoires thermiques. Sans travaux d'isolation, ces logements resteront des passoires, indépendamment du système de chauffage installé. L'urgence est tant écologique que sociale, dans un contexte d'explosion de la précarité énergétique.* », rappelle Elisabeth Bardet.

Enfin, la filière propose un financement de la rénovation énergétique planifié sur le long terme, pour donner aux industriels la visibilité dont ils ont besoin pour investir dans des capacités de production et aux français de s'engager résolument vers la rénovation énergétique de leurs logements et lutter contre le dérèglement climatique.

-
- ¹ Sont intervenus aux côtés de la Présidente du FILMM à la table ronde du 3 octobre 2023 :
- Joseph Hajjar, Directeur de programme Climat au Secrétariat Général de la Planification Ecologique
 - Jean-Louis Bricout, Député de l'Aisne, Président de la mission d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments
 - Vincent Legrand, Président de Dorémi Rénovation

Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69
www.filmm.fr • lainesminerales@wanadoo.fr

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z